

## Formation continue ISTNF

### Gestion des stages

Les stages de formations inter-services font l'objet d'une convention entre l'ISTNF et l'employeur. Ils sont dispensés pour un groupe de 8 à 12 personnes par journée de 7 heures.

Modalités avant les stages :

Les inscriptions doivent s'effectuer un mois avant la date de début du stage soit directement en ligne sur [www.istnf.fr](http://www.istnf.fr) ou en renvoyant le bulletin d'inscription à l'ISTNF. L'ISTNF accuse réception par courriel et envoie le dossier de formation à l'organisme 15 jours avant le début du stage.

Modalités après les stages :

- Les attestations de Formation Professionnelle Continue sont envoyées de façon groupée à l'employeur du stagiaire
- Les attestations de Formation Médicale Continue sont envoyées individuellement aux médecins.
- La facture accompagnée de la liste d'émargement par Service est adressée au service à l'issue du stage.

Les déjeuners sont prévus par les organisateurs et sont refacturés aux employeurs à prix coûtant.

### Conditions d'annulation

L'ISTNF se réserve la possibilité d'annuler toute formation en raison d'un nombre insuffisant de participants, au minimum 15 jours avant le début du stage, ou en cas de force majeure. Dans les deux cas, l'ISTNF ne sera pas tenu à dédommagement et remboursera les règlements perçus.

L'annulation doit être effectuée par l'employeur auprès de l'ISTNF, par écrit. Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date de début de formation fera l'objet d'une facturation à hauteur de 30 % du montant total de la formation.

Seules annulations réceptionnées au moins 10 jours avant la formation ne seront pas facturées. Toute formation entamée sera facturée dans son intégralité.



- Renseignements et inscription : [formationcontinue@istnf.fr](mailto:formationcontinue@istnf.fr)